

faites à tous les colons, du quart de ce qu'ils devaient au magasin de la Compagnie; des agents sans mœurs ont décrié un ministère qui contrarie inévitablement leurs désordres et diminue le nombre des victimes de leur lubricité. Un ministre anglican, soutenu par des contributions de son pays, a passé plusieurs années dans la colonie et a fait les plus grands efforts pour attirer à lui les blancs et les sauvages, répandant de l'argent et des bibles avec profusion. Son peu de succès l'a forcé de battre en retraite, mais, comme il l'attribue, peut-être avec fondement, à la vigilance des missionnaires, il s'est proposé, en quittant le pays, de porter de grandes plaintes contre eux aux chefs de la Compagnie assez disposés à l'entendre. Déjà on lui annonce un successeur qui viendra, sans doute, armé de toutes pièces pour enlever aux missionnaires le peu de faveur qu'il leur reste depuis la mort de Lord Selkirk et renverser, s'il est possible, cet établissement papiste qui retarde les progrès des lumières et se trouve en opposition avec les intérêts de la Compagnie et avec son zèle pour la civilisation.

Comment, dira quelqu'un, est-il possible que la mission survive à tant de difficultés? Pour première réponse à cette objection, je me contente de dire avec l'apôtre St-Paul : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Nonobstant ce que l'on vient de lire, la mission a des garanties spirituelles et n'est pas dépourvue de ressources temporelles. J'appelle garanties spirituelles : 1. La marche de la Providence qui s'est déclarée en sa faveur, en 1818, d'une manière si extraordinaire qu'on ne peut, sans lui faire injure, soupçonner qu'elle veuille abandonner une entreprise qui est son ouvrage. 2. La pureté des motifs de ceux qui ont conçu l'établissement et de ceux qui ont été chargés d'en jeter les fondements. 3. La vertu peu commune du digne évêque de Juliopolis, dont je suis persuadé, pour ma part, que les prières sont capables d'attirer les plus abondantes bénédictions du Ciel sur cette mission naissante. 4. La ferveur des deux estimables ecclésiastiques qui sont restés avec lui, entièrement livrés l'un au ministère des âmes, l'autre à l'enseignement de la jeunesse.

Sous le rapport temporel, la mission a en sa faveur un Deed de feu Lord Selkirk du mois de mai 1818, qui lui assure en Trust : 1. Vingt-cinq acres de terre pour l'emplacement de l'église de la Fourche ou de St-Boniface et de ses dépendances. 2. Un vaste terrain d'environ sept lieues en superficie dans le sol le plus avantageux, dont le défrichement, aisé à faire, mettra par la suite la mission dans cet état d'indépendance où il serait à désirer qu'elle fût dès aujourd'hui, car, comme je l'ai observé ci-dessus, elle a très peu à attendre d'une Compagnie qui, par suite des principes professés par ses membres, est naturellement ennemie de la propagation de la foi catholique.

Les missionnaires, entièrement livrés à des fonctions saintes, n'ont pas le loisir de s'occuper du défrichement de ces terres. Ce n'est donc qu'en les concédant par portions qu'ils pourront se créer les revenus sur lesquels doit porter leur subsistance à venir. Or ils ne pourront trouver